

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 29 septembre 2016, à 19h00, sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire suppléant.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Est absent M. André Gagnon, maire.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Octroi d'un contrat pour les travaux de réfection du rang St-Luc.

202-09-2016

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG ST-LUC :

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection du rang St-Luc cet automne;

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur le site de SEAO le 12 septembre 2016;

Considérant que 4 soumissions ont été déposées le 29 septembre 2016, soient :

Nom du soumissionnaire	Sous-total	TPS	TVQ	Prix Total
Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.	561 480.00 \$	28 074.00 \$	56 007.63 \$	645 561.63 \$
P.E. Pageau Inc.	584 410.00 \$	29 220.50 \$	58 294.90 \$	671 925.40 \$
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	651 688.00 \$	32 584.40 \$	65 005.88 \$	749 278.28 \$
Gilles Audet Excavation Inc.	676 623.66 \$	33 831.18 \$	67 493.21 \$	777 948.05 \$

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité accorde, conditionnellement à la réception par la Municipalité d'une lettre d'annonce signée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et à la signature d'une entente confirmant les engagements de chacun dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, le contrat pour la réalisation, à l'automne 2016, des travaux de réfection du rang St-Luc à

l'entreprise ayant la soumission la plus basse conforme, soit à Construction B.M.L., Division de Sintra Inc., au prix de 561 480.00 \$ plus les taxes conformément aux documents d'appels d'offres et à la soumission;

Que la Municipalité avise Construction B.M.L., Division de Sintra Inc., dès la réception de la lettre d'annonce signée par le ministre et la signature de l'entente mentionnée précédemment, que la condition est levée et que les travaux peuvent être réalisés;

Que le coût des travaux de réfection du rang St-Luc soit réparti de la façon suivante :

- 275 000 \$ provenant du surplus non affecté de la Municipalité;
- 99 774.79 \$ provenant du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques conformément aux articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;
- et le solde pris à même les sommes affectées à cette fin au budget 2016.

Martin Lefebvre, maire suppléant

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Martin Lefebvre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Lefebvre, maire suppléant

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière